



Bordeaux, le 15 octobre 2025

**Examens et concours
DEC 6**

Affaire suivie par :
Catherine CHOUVALOV
05 57 57 87 83
ce.dec-eps@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Proviseurs des
établissements du second degré

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissement

Objet : Organisation des épreuves d'EPS aux examens – session 2026

PJ : Calendrier des épreuves (CCF et PONCTUEL) à la fin du document
Fiche de procédure concernant les saisies dans Cyclades

Je vous prie de trouver ci-dessous les informations relatives à l'organisation des épreuves d'éducation physique et sportive des examens pour la session 2026. Cette circulaire vient en complément des documents transmis par les bureaux d'organisation DEC-1 et DEC-3.

1. Inscription des élèves – session 2026

Comme pour les sessions précédentes, l'inscription des élèves se fait en même temps que l'inscription aux autres épreuves de l'examen. Les informations relatives aux épreuves d'EPS ont été intégrées aux circulaires, notes et notices d'inscription.

Epreuves en CCF	Epreuves ponctuelles
Je vous suggère d'inscrire tous les candidats « aptes » aux épreuves obligatoires d'EPS, la mise à jour des inaptitudes pouvant être effectuée lors de la saisie des notes, y compris les inaptitudes totales.	Les candidats doivent, <u>avant les inscriptions</u>, avoir pris connaissance des exigences propres à chacune des activités proposées. De nombreuses erreurs ou difficultés dans le choix de ces activités pourraient être évitées : j'attache donc une importance toute particulière à ce que les équipes pédagogiques d'éducation physique et sportive soient associées aux inscriptions de ces élèves. Je vous invite à imprimer et à diffuser auprès de vos élèves les notes d'information et les référentiels des épreuves obligatoires et optionnelles que vous trouverez sur le site internet du rectorat : - Epreuves obligatoires : www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794#summary-item-2 - Epreuves optionnelles (BGT uniquement) : http://www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794#summary-item-5

Candidats souhaitant un aménagement d'épreuve : certificat médical disponible ici : https://www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794#summary-item-17 à remettre au professeur d'EPS	Candidats souhaitant un aménagement d'épreuve : Télécharger le dossier (contenant le certificat médical) sur le site internet : https://www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794#summary-item-18 - Le candidat et l'établissement en gardent une copie par sécurité - L'établissement transmet le dossier et le certificat médical à ce.dec-eps@ac-bordeaux.fr au plus tard le 17/12/2025
--	--

2. Organisation des épreuves en Contrôle en Cours de Formation (CCF) : dans Cyclades

Tous les candidats scolarisés dans des établissements publics et privés sous contrat et habilités, présentent l'épreuve en *Contrôle en Cours de Formation*. Pour cela, chaque établissement doit au préalable renseigner et saisir son/ses protocoles d'évaluation dans Cyclades. Il(s) sera/seront ensuite validé(s) par les inspecteurs d'académie/inspecteurs pédagogiques régionaux. La saisie des protocoles doit intervenir entre le **mercredi 15 octobre et le vendredi 28 novembre 2025**. Je vous rappelle qu'en l'absence de remontée des protocoles, la saisie des notes des élèves ne sera pas possible.

Remarques :

- L'accès à l'application Cyclades se fait par le portail ARENA (nouveau portail : <https://arena.ac-bordeaux.fr> à partir du 3/11/25) :
 - **et le réseau administratif de l'établissement**, si la saisie est faite par le personnel administratif.
 - et via Imag'in, « rubrique Gestion de l'EPS », pour les enseignants EPS

Pour les enseignants non rattachés à l'Education Nationale, l'accès à Imag'in se fait ici : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/imagin/intervenant>

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir transmettre la fiche de procédure, jointe à ce courrier, au professeur coordonnateur.

(Un code de clé OTP vous sera peut-être demandé si vous n'utilisez pas le réseau administratif)

J'attire votre attention sur l'importance de :

- La vérification des saisies des protocoles et surtout des notes,
 - La saisie d'un protocole spécifique pour les candidats SHN (avec l'une des activités = celle du sport de haut niveau du candidat)
 - La saisie d'un protocole « adapté » avec la mise en œuvre d'évaluations adaptées pour les candidats demandant un aménagement d'épreuve
- Liste des APSA pour chaque établissement : il est indispensable de vérifier la liste des APSA disponibles dans l'établissement, afin de signaler au plus tôt toute erreur aux IA/IPR (tout référentiel non validé par l'inspection entraîne la suppression de l'APSA dans la liste de choix).
- Cas particuliers des candidats qui changent d'établissement en cours d'année :
- Si le changement a lieu avant le 30 mars 2026, c'est l'établissement actuel qui saisit les notes dans Cyclades et contacte l'ancien lycée si les évaluations d'EPS ne figurent pas dans le dossier élève.
 - Si le changement a lieu après le 30 mars 2026, c'est l'établissement d'origine qui saisit les notes dans Cyclades et contacte le nouveau lycée pour les évaluations du dernier trimestre.

3. Organisation des épreuves obligatoires pour les candidats les présentant sous forme ponctuelle

Les candidats libres (individuels), les candidats des établissements qui n'ont pas obtenu d'habilitation à la pratique du CCF pour un examen, les candidats sportifs de haut niveau bi-quotidiens et les candidats scolarisés mais en passerelle doivent présenter l'épreuve sous forme ponctuelle. L'inscription du candidat se fait en même temps que les autres épreuves (dates des épreuves : voir calendrier ci-joint).

Baccalauréats général, technologique et professionnel :	CAP :
2 activités parmi : - demi-fond - tennis de table - danse - activité académique : musculation (poids de corps)	1 activité parmi : - demi-fond - tennis de table - danse

Il n'y a pas de saisie de protocole d'évaluation pour ces candidats en ponctuel

4. Convocation des examinateurs de lycée et de collège

Conformément au code de l'éducation – D911-31 : « est considéré comme une charge d'emploi, l'obligation pour les personnels des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale de participer aux jurys d'examen et concours pour lesquels ils sont qualifiés par leur titre ou emplois ». En conséquence, **TOUS les professeurs d'éducation physique et sportive sont susceptibles d'être appelés en tant qu'examineur**. J'insiste sur le fait que tous les enseignants qui n'auront pas été pré-désignés et/ou convoqués pour participer aux examens sont dits « examinateurs de réserve » ; ils peuvent être appelés et doivent prendre les dispositions nécessaires pendant la période des examens (cf calendrier).

5. Prise en compte des dispenses d'épreuves et quel justificatif fournir (liste non exhaustive)

Contexte	Motif	Justificatif	Notation
Raison médicale	Maladie ou accident	Certificat médical* ou arrêt de travail*	Ponctuel : DI CCF ⇒ rattrapage sinon AB
Raison scolaire	Stage à l'étranger, (uniquement dans le cadre règlementaire du cursus de formation : les voyages scolaires ne sont pas concernés)	Attestation*	Ponctuel : DI CCF ⇒ rattrapage sinon AB
Raison privée	Problème grave dans la famille, etc... à voir au cas par cas	Ex. : extrait d'acte de décès, etc...	Ponctuel : DI CCF ⇒ rattrapage sinon AB
Raison post bac	Concours auprès d'un organisme officiel (prioritaire sur les examens)	Convocation* au concours	Ponctuel : DI CCF ⇒ rattrapage sinon AB

* Les justificatifs, quelle que soit leur nature, doivent obligatoirement être authentifiés (cachet du signataire), mentionner la durée de l'incapacité et être datés au plus tard du jour de l'épreuve :

- ❖ **Ponctuel** : AUCUN JUSTIFICATIF NE SERA PRIS EN COMPTE AU-DELÀ DU 24/04/2026 (date des dernières épreuves), cachet de La Poste faisant foi.
- ❖ **CCF** : AUCUN JUSTIFICATIF NE DOIT ÊTRE PRIS EN COMPTE AU-DELÀ DU 09/06/2026.

RAPPEL : le certificat médical publié au Bulletin officiel, est disponible sur le site du rectorat de l'académie : www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794#summary-item-9

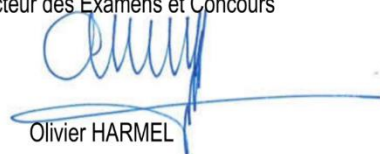
Attention :

- **en cas de DI + DI + note : l'enseignant doit indiquer dans son argumentaire (<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/wp-content/uploads/sites/33/2025/05/Argumentaire-examens.pdf>) pourquoi il neutralise (ou pas) la note (= représentative ou pas du niveau de l'élève) et transmettre cet argumentaire à son conseiller technique départemental.**
- **Sans argumentaire la commission d'harmonisation se réserve le droit de modifier les notes sortant de l'intervalle de confiance**
- **Un élève SHN ne peut avoir DI + DI + 20/20**

6. Harmonisations

Il n'y a plus de dossier à renvoyer au rectorat en fin de session : les certificats médicaux (inaptes partiels ou totaux) sont validés par le chef d'établissement, et **seul l'argumentaire de l'enseignant concernant les notes de ses candidats doit être transmis aux conseillers techniques départementaux** (voir tableau page suivante).

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des Examens et Concours



Olivier HARMEL

CALENDRIER EPS pour la SESSION 2026

Examens : baccalauréats général, technologique et professionnel et CAP

Évaluations en CCF

Calendrier et Commission d'harmonisation pour la session 2026

Saisie des protocoles dans Cyclades	du mercredi 15 octobre au vendredi 28 novembre 2025
Saisie des notes dans Santorin - Ouverture : - Arrêt de la saisie : ○ pour les CAP/BCP ○ pour les BGT	Non défini 9 juin 2026 9 juin 2026 Dates impératives
Retour des argumentaires CCF par mail au conseiller technique départemental* : ○ pour les CAP/BCP ○ pour les BGT	18 juin 2026 23 juin 2026 Dates impératives
Commission d'Harmonisation	24 juin 2026

*liste des conseillers techniques :

- **Dordogne** : Guillaume CAZES, enseignant au LPO Léonard de Vinci de Périgueux, guillaume.cazes@ac-bordeaux.fr
- **Gironde** : Brigitte CHRISTENSEN, enseignante au CLG Monséjour de Bordeaux, lise.christensen@ac-bordeaux.fr
- **Landes** : Bruno VASSEUR, enseignant au LPO Louis Darmanté de Capbreton bruno.vasseur@ac-bordeaux.fr
- **Lot et Garonne** : Thierry BARJOU, enseignant au lycée Val de Garonne de Marmande, thierry.barjou@ac-bordeaux.fr
- **Pyrénées Atlantiques** :
 - Béarn : Christophe PERRIOT, enseignant au LPO Saint Cricq de Pau christophe.perriot@ac-bordeaux.fr
 - Pays Basque : Erwan GUILLON, enseignant CLG des Cordeliers d'Oloron Ste Marie erwan.guillon@ac-bordeaux.fr

Épreuves EPS en ponctuel

Calendrier des ÉPREUVES pour la session 2026

Épreuves	Activités	Semaine	Dates*
OBLIGATOIRE	Danse Demi-fond (800m) Tennis de table Activité Académique* : Musculation	15/16	Du 20/04/2026 Au 27/04/2026)
Enseignement optionnel EPS**	Sauvetage (1ere) Badminton (terminale)	15	Le 20/04/2026 Et si besoin : Le 27/04/2026

Pour information : lundi de Pâques 6 avril 2026 ; vacances de Printemps du 4 au 19 avril 2026

* non disponible pour CAP

** Cette activité n'est pas proposée aux examens pro (CAP et BCP)